AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-6-2-73 474849

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-18-28 - 87-18-29)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg, 45-FLEURY-LES-AUBRAIS
C. C. P. : La Source 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
~~25 Francs~~ XXXXXXXXXX
30 Francs

LES TRAITEMENTS D'HIVER DE LA VIGNE

De nombreux ennemis de la vigne, tels que l'EXCORIOSE, l'ESCA, l'ANTHRACNOSE, l'ERINOSE, l'ACARIOSE et les COCHENILLES, peuvent être combattus par des traitements d'hiver.

EXCORIOSE -

Les essais effectués ces dernières années ont montré l'efficacité des traitements effectués pendant le repos de la végétation avec de l'Arsenite de soude, à la dose voulue pour avoir 625 g d'arsenic par hl/d'eau.

La pulvérisation doit être abondante, faite avec soin à l'aide d'appareils à lance ; les pulvérisateurs à grand travail, à jet porté et surtout pneumatique sont mal adaptés à ces traitements.

ESCA -

Les traitements effectués l'hiver après la taille et avant le débourrement avec une solution d'Arsenite de soude à la dose voulue pour qu'il y ait 1.250 g d'arsenic par hectolitre, donnent de bons résultats.

La pulvérisation doit être abondante, appliquée pas trop tôt après la taille et pas trop tard pour éviter des brûlures en utilisant un pulvérisateur à dos équipé d'une lance munie d'un interrupteur et d'un jet à cône étroit.

Ce traitement doit être complété par l'élimination des foyers d'infection en arrachant et en brûlant les souches mortes en évitant éventuellement les grosses plaies de taille qui peuvent être une porte d'entrée pour le champignon.

ANTHRACNOSE -

Cette maladie se manifeste :

- sur les feuilles par de petites taches anguleuses, noires violacées, de 2 à 5 mm, qui finissent par se dessécher et tomber en laissant un trou irrégulier ;
- sur les parties jeunes des rameaux par taches allongées, creusées, grises au centre et cernées de noir ;
- sur les grappes par la dessication totale des grappes jeunes ou l'apparition de taches analogues à celles des rameaux sur des grappes plus âgées.

On peut combattre cette maladie en hiver en effectuant un traitement après la taille avec une solution contenant 30 à 35 kg de Sulfate de fer et 2 litres d'Acide sulfurique pour 100 litres d'eau. Toutefois, cette formule ne peut pas être utilisée sur des vignes conduites sur fil de fer.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

ERINOSE -

Cette affection se rencontre fréquemment dans les vignobles de la région "CENTRE".

Elle est causée par un minuscule acarien, invisible à l'oeil nu. Les dégâts sont très caractéristiques. Les piqûres nutriciales de ce ravageur provoquent des boursouflures à la face supérieure des feuilles tandis que la face inférieure se recouvre d'un feutrage blanc ou parfois rose, très épais qui ne peut pas être confondu avec celui, beaucoup moins dense, formé par le champignon du Mildiou de la vigne. Cet acarien attaque parfois les grappes dont les parties attaquées se recouvrent également d'un feutrage très épais.

Lorsque les attaques sont très précoces, au printemps, peu après le débourrement, elles peuvent provoquer un avortement des grappes et un arrêt du développement des pousses.

Les traitements d'hiver aux huiles d'Anthracène jaunes effectués au début du gonflement des bourgeons donnent de bons résultats.

ACARIOSE -

Cette affection se rencontre dans certains vignobles. Des essais récents ont montré l'intérêt des huiles d'Anthracène jaunes.

On peut également utiliser juste avant le débourrement soit une bouillie sulfocalcique à 4 ou 5 %, soit un Oléoparathion à la dose indiquée par le fabricant, soit un soufre micronisé à 2 %.

COCHENILLES -

Ces ravageurs se rencontrent rarement dans la région "Centre". Ils provoquent l'apparition de la Fumagine sur les sarments. Pour les combattre, on peut utiliser soit un Oléoparathion, soit une huile d'Anthracène.

Ces traitements doivent être effectués avant le débourrement. Les Oléoparathions sont contre-indiqués sur Gamay qui est sensible aux huiles blanches.

° ° °

AVIS CONCERNANT LE REABONNEMENT

Nous informons nos abonnés que ce bulletin est le dernier que recevront ceux qui n'ont pas renouvelé leur abonnement 1973. Nous rappelons que le montant de l'abonnement est fixé à 30 F et que le versement doit être effectué au compte suivant :

SOUS REGIE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

93, rue de Curambourg - 45 - FLEURY LES AUBRAIS - C.C.P. N° 4604-25 ORLEANS

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU
B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS